

BULLETIN MUNICIPAL

2014 - 2015

GAGEAC ET ROUILLAC

LE MOT DU MAIRE

Mesdames,
Messieurs,

Tout d'abord mes remerciements vont à tous les électrices et électeurs qui ont rempli leur devoir de citoyen en venant voter et à tous ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Ma gratitude s'adresse également aux conseillers sortants qui ont rempli leur mission avec sérieux et dévouement. Merci aux nouveaux pour leur engagement.

L'année 2014 a été une année de transition dans laquelle les nouveaux venus se sont familiarisés avec la gestion communale et la poursuite des actions engagées.

Comme par le passé nous veillerons à conduire les projets de façon raisonnable afin d'avoir constamment une bonne réserve financière sachant que les subventions se raréfient.

Je termine ce petit mot en vous souhaitant une bonne année, en espérant que 2015 vous comblera dans la réalisation de vos projets.

Philippe PUYPONCHET
Maire

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Service Administratif

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert

Mardi 9 h à 12 h 14 h à 17 h

Jeudi 14 h à 19 h

Téléphone 05 53 27 92 83

Télécopie 05 53 23 43 47

Courriel

mairie.gageac.et.rouillac@wanadoo.fr

Personnel Communal

Service Administratif

Secrétariat Mme Geneviève BURN *20 h / semaine*

Mme Angeline GERMON *8h / semaine*

Service Technique

Monsieur Noël BOURG *35 h / semaine*

Personnel Intercommunal

Madame Caroline BOURG

En congés parental

Madame Chantal CHASSAIGNE

Madame Noëlle CHOURIS

Madame Isabelle LESAGE

Monsieur Jérémy MASSON

Votre Conseil Municipal

Maire Mr Philippe PUYPONCHET

Adjoints

Mr Denis CHOURIS

Mr Gilbert MIFSUD

Conseillers

Madame Annie ALLEGRE

Monsieur Alain FOSSARD

Monsieur Frédéric GABARD

Monsieur Armindo GAGEIRO

Madame Corinne MAILLIET

Monsieur Thomas MERILLIER

Madame Valérie MOULINIER

Madame Céline OLIVIER

Permanences

Mr Philippe PUYPONCHET *sur rendez-vous*

Mr Denis CHOURIS

Mr Gilbert MIFSUD

Les jeudis soir de 18 h à 19 h

ELECTIONS EN 2015

- Départementale
- Régionale

22 et 29 mars 2015
décembre 2015

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DES FINANCES (Budget....)

Tous les membres du Conseil Municipal

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Tous les membres du Conseil Municipal

COMMISSION VOIRIE

Tous les membres du Conseil Municipal

COMMISSION INFORMATION (Bulletin Municipal.....)

Tous les membres du Conseil Municipal

COMMISSION CIMETIERE

PUYPONCHET Philippe
CHOURIS Denis

COMMISSION SALLE DES FÊTES

BOURG Noël

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

TITULAIRES

DUPRE Nicole
Le Trouillet
PUYPONCHET Philippe
Monséjour
CHOURIS Denis
La Tuillière
MIFSUD Gilbert
Ferriol
ALLEGRE Annie
Tabardy
PAUTY Christian
Route de Bouffevent
Lamonzie St Martin

SUPLÉANTS

CHOURIS Noëlle
Le Vignaud
GABARD Frédéric
Segonzac
FOSSARD Alain
La Sionie
GAGEIRO Armindo
Monséjour
DE LA VERRIE Jean
Jeanbrun
DAILLIAT Jean-Jacques
Les Olivoux
Pomport

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES COTEAUX DE SIGOULÈS

- PUYPONCHET Philippe
- CHOURIS Denis

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE SDE24

TITULAIRES

- MIFSUD Gilbert
- GAGEIRO Armindo

SUPPLÉANTS

- GABARD Frédéric
- MERILLIER Thomas

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SIAEP

TITULAIRES

- PUYPONCHE Philippe
- GABARD Frédéric

SUPPLÉANTS

- MOULINIER Valérie
- MIFSUD Gilbert

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA RÉGION DE SIGOULÈS

TITULAIRES

- ALLEGRE Annie
- CHOURIS Denis

SUPPLÉANTS

- OLIVIER Céline
- MERILLIER Thomas

SYNDICAT MIXTE AGENCE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE AGEDI

- MIFSUD Gilbert

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) de GAGEAC ET ROUILLAC MONESTIER RASAC DE SAUSSIGNAC et SAUSSIGNAC

- PUYPONCHET Philippe
- ALLEGRE Annie

ENTENTE INTERCOMMUNALE GAMORASAU VOIRIE

- PUYPONCHET Philippe
- CHOURIS Denis
- MIFSUD Gilbert
- MOULINIER Valérie
- MERILLIER Thomas
- GAGEIRO Armindo

COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

- MOULINIER Valérie

ASSOCIATION LE CEP (CULTURE ET PATRIMOINE DES COTEAUX DE SIGOULÈS)

TITULAIRES

- MAILLIET Corinne
- FOSSARD Alain

SUPPLÉANTS

- OLIVIER Céline
- GABARD Frédéric

SYNDICAT PLAINE DE GARDONNE

TITULAIRES

- FOSSARD Alain
- MOULINIER Valérie

SUPPLÉANTS

- MAILLIET Corinne
- CHOURIS Denis

SYNDICAT PAYS DU GRAND BERGERACOIS

TITULAIRES

- CHOURIS Denis
- MERILLIER Thomas

SUPPLÉANTS

- GABARD Frédéric
- OLIVIER Céline

SYNDICAT RIVIERES, VALLÉES ET PATRIMOINE EN BERGERACOIS

TITULAIRE

- FOSSARD Alain

SUPPLÉANT

- MOULINIER Valérie

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TITULAIRES

- MOULINIER Valérie
- ALLEGRE Annie

SYNDICAT MIXTE DU BERGERACOIS POUR LA GESTION DES DÉCHETS

TITULAIRE

SUPPLÉANT

- GABARD Frédéric MIFSUD Gilbert

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2014

Travaux sur voirie communautaire

- VC 309 : travaux de reprofilage en grave émulsion et point à temps à la rampe
- VC 310 et 311 : travaux de reprofilage en grave émulsion plus revêtement bicouche

Montant total des travaux : 71 000 € TTC

Travaux d'aménagement des abords de la Mairie

Suite à consultation d'entreprises (EUROVIA, ETR et ABTP) et après analyse des offres, l'entreprise EUROVIA apparaissait comme la mieux-disante.

Les travaux commencés en septembre ont été interrompus suite au retard pris par le SDE24 pour l'étude de l'éclairage public puis par les services ERDF pour la suppression d'un réseau électrique.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2015

Signalisation de police et de lieux dits

La commune a réalisé une consultation auprès de trois fournisseurs de signalisation (SES SIGNATURE et LACROIX) pour une estimation détaillée.

A ce jour la vérification des devis est en cours afin d'étudier la cohérence des offres pour affiner les montants. (Estimation environ 22 000 € TTC)

NOS JOIES, NOS PEINES EN 2014

NAISSANCES

JOURDAS Lanaé Mélia
de JOURDAS Lionel et OLIVIER Céline le 08 juillet 2014 à Bergerac

LATOURE Maxence Christian François
de LATOURE Matthieu et JEGU Clémence le 14 octobre 2014 à Bergerac

MARIAGES

LAMBERT Francis
et RICAUD Isabelle Marie le 03 mai 2014

BARBARA de la BELOTTERIE de BOISSESON Guy
et PEYRET-LACOMBE Tiphaine Anne Marie-Josèphe le 24 mai 2014

SENTOUT Aurélien
et BEAUGRAND Marine le 02 août 2014

DÉCÈS

AVEROUS Laurent Christophe 06 janvier 2014 à Périgueux

FILAROWSKA Marianne Veuve FLOQUET 15 avril 2014 à Périgueux

VIE Michel 26 novembre 2014 à Bergerac

COMITÉ DES LOISIRS

L'ensemble du comité des loisirs de Gageac et Rouillac se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

Je tiens à remercier les bénévoles pour leur dynamisme, leur bonne volonté, leur bonne humeur et leur disponibilité ce qui a permis la réussite des diverses manifestations durant l'année 2014.

Nous donnerons le meilleur de nous même pour animer les prochaines festivités programmées en 2015.

Le Président
Bernard MÉTIFET

AGENDA DES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2015

31 Janvier	Quine
15 Février	Repas « cochonnaille »
14 Mars	Quine
19 Avril	Repas périgourdin
24 Juin	Feu de la St Jean
11 Juillet	Paella
8 & 9 Août	Fête locale
25 Octobre	Cassoulet
21 Novembre	Quine

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GAGEAC ET ROUILLAC

La saison dernière a été marquée par le constat d'un net recul des dégradations dans les cultures.

La prolifération du gros gibier (chevreuils – sangliers) devient difficile à réguler. Chaque année les quotas octroyés par la Fédération de Chasse de Dordogne sont en augmentation.

Les équipes de battues sont actives jusqu'à fin février 2015 pour mener à bien leur mission. Elles s'investissent dans la gestion de nos territoires et de la sauvegarde de la biodiversité.

La Société de Chasse remercie l'ensemble des chasseurs ayant participé aux différentes battues de renards, sangliers et chevreuils.

Nous renouvelons aux chasseurs de respecter les distances de tir par rapport aux tiers, aux habitations, aux routes et de rester courtois envers les propriétaires qui les accueillent.

Le repas de chasse est fixé au dimanche 08 mars 2015 à 12 heures à la salle des Fêtes de Gageac et Rouillac. Vous pourrez y déguster du chevreuil et du sanglier. Nous rappelons que ce repas est ouvert à tout le monde. Inscription auprès d'Alain LABREIGNE au 05 53 24 01 64 et d'Edouard AUBLANC au 05 53 27 81 50 après 20 heures..

Pour la saison 2014 / 2015 le bureau se compose :

Président	Edouard	AUBLANC
Vice-président	Emmanuel	BICHON
Trésorier	Alain	LABREIGNE
Secrétaire	Delphine	AUBLANC

Tous les membres de la Société de Chasse vous présentent leurs meilleurs vœux et remercient Monsieur le Maire et son Conseil Municipal qui nous permettent d'organiser les manifestations liées à notre activité.

Attention aux chiens en divagation.

TOUT CHIEN EN DIVAGATION SERA REMIS A LA SPA.

UNE AMENDE DE 135 € SERA A LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES DES CHIENS

Voir en dernière page l'arrête du 16 mars 1955 modifié par l'arrêté du 31 juillet 1989

QUELQUES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

Depuis cette année, Madame Huard est remplacée par Madame Guéry, en charge de la classe de CE2 – CM1.

L'école accueille cette année 49 élèves, 25 en CE2 – CM1 et 24 en CM2.

Les élèves vont bénéficier cette année encore, de 10 séances de piscine et de l'intervention d'un éducateur sportif du Conseil Général qui les initiera au tir à l'arc dès la rentrée de janvier.

Dans le cadre du programme d'histoire, la classe de CE2 – CM1 va visiter 2 sites en relation avec le programme : la préhistoire et le moyen-âge.

La classe de CM2 va bénéficier, grâce entre autre, à la participation financière des 4 communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), Razac de Saussignac, Monestier, Saussignac et Gageac et Rouillac, d'un voyage pédagogique d'une semaine, au printemps, en Normandie .

Ce voyage a pour objectif de faire découvrir aux élèves des lieux de mémoire emblématiques de notre histoire, à savoir les plages du débarquement et la visite du mémorial de Caen entre autres visites.

Depuis 2 ans, les élèves, dès la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, bénéficient de 4 fois 45 minutes d'activités périscolaires (TAP), le soir de 15h45 à 16h30.

Ces activités sportives, ludiques et récréatives sont animées par Mesdames Chouris, Lesage et Monsieur Masson.

Enfin, je tiens à remercier la Municipalité qui a équipé l'école d'un téléphone répondeur et qui a changé notre photocopieur pour un modèle plus performant.

Je vous informe également que notre traditionnelle fête de l'école aura lieu cette année à l'école de Monestier le samedi 20 juin 2015.

Mme GALLOIS,
Directrice de l'école de La Ferrière.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SIGOULÈS (CIAS)

Les différentes compétences du CIAS sont :

- Les secours d'urgence (aides financières).
- Le service d'aide à la personne (aides à domicile et auxiliaires de vie sociale).
- Repas à domicile.

Quelques chiffres pour mieux situer l'évolution du CIAS :

- 1984 = création du CIAS = 46 bénéficiaires
- 2013 = 45073 heures délivrées, 342 bénéficiaires, 56 salariés.

L'année écoulée a apporté son lot de nouveautés au CIAS :

- création du service « Petits bricolages » et « entretien des jardins »
- évènement culturel « La Grande Lessive » le 16 octobre 2014.

Le 3 juillet 2014 a eu lieu à Périgueux la présentation du schéma départemental en faveur des personnes âgées 2014-2019. J'ai eu la chance d'y assister au nom de la commune de Gageac. Cette présentation a mis en avant quelques réalités, telles que le taux de vieillissement de la population de la Dordogne qui est un des plus importants au niveau national et il s'accroît : plus d'un tiers de la population aura entre 70 et 90 ans et plus d'ici 2035.

Notre canton compte entre 700 et 1 199 personnes âgées de plus de 75 ans, de plus il est de ceux dont le niveau de vie est le plus faible.

Le schéma gérontologique a pour but de :

- Promouvoir la citoyenneté des personnes âgées et la solidarité envers les plus vulnérables,
- D'accompagner les Personnes Agées à domicile
- Soutenir les aidants.
- Faire évoluer l'accueil des Personnes Agées,
- Consolider le travail en réseau de proximité et favoriser l'action préventive et l'éducation à la santé.
- Agir pour la professionnalisation des intervenants et l'attractivité des métiers de la gérontologie qui, à domicile, sont à 60% à temps partiel, 40 % ont plus de 50 ans et 1/3 des intervenants n'ont pas de diplôme.

Beaucoup de travail attend les acteurs du maintien à domicile. Notre commune compte parmi sa population des bénéficiaires de l'aide à la personne et des intervenantes à domicile à qui j'adresse plus particulièrement mes vœux.

Valérie Moulinier
Vice Présidente du CIAS de Sigoulès

CIMETIÈRES COMMUNAUX

Le prix d'une concession, 2.5m / 1.20m, est fixé à 80 € le mètre carré. Cette concession est valable pour une durée de 30 ans.

Pour le columbarium de 10 cases le prix d'une concession est fixé à 500 € pour une durée de 50 ans.

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie

DÉTECTEUR DE FUMÉE

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 08 mars 2015.

- **Objectifs**

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre :

- De détecter les fumées dès le début d'un incendie
- Emettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

- le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604
- les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs
- il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant

Obligation d'installation

Le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location, d'ici le 08 mars 2015. Avant cette date et si le logement est occupé par un locataire, une alternative est offerte au bailleur qui peut :

- soit, fournir le détecteur à son locataire
- soit, lui rembourser l'achat

Dans les deux cas, il appartient au locataire de procéder à la pose du détecteur.

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou du dégagement desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

MONOGRAPHIE SUR GAGEAC ET ROUILLAC

Le livre « Monographie sur la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC » de Monsieur Patrick CHEYREAUD est sorti.

Ce livre d'une très grande richesse dans sa documentation fait revivre l'histoire de notre commune. Il rappellera aux natifs de beaux souvenirs et permettra aux nouveaux venus à Gageac et Rouillac de mieux connaître notre commune.

Ce livre est vendu 25 € et vous pouvez le commander auprès du secrétariat de la Mairie.

COMBIEN DE BOUCHONS ?

Cette année encore, l'association « unis vers contre cancer » a remis le fruit de ses collectes de bouchons à l'Institut Bergonié de Bordeaux , spécialisé dans la recherche contre le cancer.

Mercredi 10 décembre , à la mairie de Gardonne, mademoiselle Lucie Durbecq, représentant l'Institut Bergonié, a reçu ce **don d'un montant de 6 000 €** en présence de Monsieur Delteil, maire de Gardonne, et d'une vingtaine de bénévoles qui ont donné de leur temps pour collecter, trier, puis expédier ces bouchons vers les usines de recyclage.

Combien de bouchons ? Plus de dix millions, depuis la création de l'association en 2010 !
En poids : environ 59 tonnes. En euros : un total de 26 000 € incluant le don ci-dessus.

Vos bouchons en faisaient partie : nous les avons récupérés à votre point de collecte à la mairie ; un peu plus loin, aux centres Leclerc de La Cavaille et de Pineuilh ainsi qu'à la déchèterie de Saint Pierre d'Eyraud

Outre les bouchons de bouteilles de vin, en liège ou synthétique, n'oubliez pas que nous récoltons tous les types de bouchons en plastique : alimentaires, ménagers, cosmétiques... Faites-le savoir autour de vous : avant de mettre (entre autres) les bouteilles d'eau en plastique dans les « sacs jaunes », **on enlève les bouchons !!!**

La mise en place de points de collecte dans l'ensemble du département de la Dordogne reste l'objectif de l'association « unis vers contre cancer », mais cela nécessite un plus grand nombre de bénévoles que la trentaine de personnes qui constituent actuellement l'association : si vous disposez d'un peu de temps, ou si vous cherchez des renseignements sur nos points de collectes ou nos autres activités (concerts, tombolas, vide greniers), consultez le site Internet :

<http://www.universcontrecancer.com>

CRÉATION D'UN SITE INTERNET

Au premier semestre 2015 un site internet de notre commune sera opérationnel. Vous y trouverez les différents monuments historiques avec leurs histoires, tous les bulletins municipaux des années précédentes, les comptes rendus des conseils municipaux. Vous aurez la possibilité d'y faire apparaître toutes vos différentes manifestations,

communications et photos. Afin de pouvoir dialoguer avec vous il vous sera demandé de nous faire parvenir votre adresse internet si vous le souhaitez.

OBTENTION CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Vous devez présenter :

- 2 photos d'identité réglementaires en noir et blanc ou couleur
- Votre ancienne carte ou passeport
- Un justificatif de domicile récent de moins de trois mois
- Un extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille de vos parents
- Pour les mineurs, en cas de divorce, copie de l'acte du divorce
- Pour les personnes naturalisées justificatif de l'acte de nationalité française

A compter du 01 janvier 2014 la carte nationale d'identité est valable 15 ans.

Cette mesure est également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 01 janvier 2014, c'est-à-dire aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour ces cartes, la prolongation de leur **durée de validité** sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de votre part. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit **prolongée de 5 ans**.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte nationale d'identité (CNI), rendez-vous sur le site www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'information.

Le renouvellement de la carte d'identité quel qu'en soit le motif est désormais soumis à un **droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée** au guichet de la Mairie

Pour les passeports il faut vous adresser directement à la Mairie de Bergerac. Téléphone du service 05 53 74 66 83.

Le passeport électronique est valable 10 ans et payable **en timbres fiscaux de 86 € pour les majeurs, 42 € pour les mineurs et 17 € pour les mineurs de moins de quinze ans**.

Vous devez déclarer en Mairie la Perte ou le vol de votre titre d'identité.

En ce qui concerne les ressortissants de l'Union Européenne ils n'ont plus besoin de titre de séjour. Une carte d'identité ou un passeport encours de validité suffit.

ATTESTATION D'ACCUEIL

Tout étranger hors Communauté Européenne désirant séjourner en France pour une durée n'excédant pas trois mois dans le cadre d'une visite familiale ou privée. Le foyer recevant cet étranger devra en faire la demande à la Mairie et présenter les originaux des pièces suivantes :

- Si vous êtes français, suisse ou citoyen de la Communauté Européenne un document en cours de validité attestant votre identité et votre nationalité
- Si vous êtes ressortissant non communautaire un titre de séjour valable
- Un document attestant de votre qualité de propriétaire ou de locataire du logement où va séjourné le visiteur
- Tout document permettant d'apprécier les ressources et la capacité à héberger le ou les visiteurs dans des conditions normales de logement
- Un timbre fiscal OMI de 30 € au profit de l'agence nationale de l'accueil des étrangers.

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour tous les jeunes, filles ou garçons, de nationalité française doivent se faire recenser en Mairie dans le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants avec les documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

Tous ceux et celles qui ne se sont pas signalés au cours de leur mois de naissance sont priés de le faire le plus rapidement possible.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement est obligatoire : cette démarche permet de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'être inscrit automatiquement sur les liste électorales dès 18 ans et d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.

Pour tous renseignements relatifs au service national, vous pouvez téléphoner au 05 55 12 69 71 ou 05 55 12 69 74 ou consulter également le 3615 ARMEE ou sur l'adresse internet www.defense.gouv.fr, ou email csn-lim-sga@defense.gouv.fr